



FORMATION

L'avocat et la preuve pénale

Questions de stratégie, de procédure et d'argumentation

SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 / 9H-17H
InterContinental Marseille - Hôtel Dieu



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Pierre de Combles de Nayves**, avocat au barreau de Paris
- **Céline Lasek**, avocate au barreau de Paris
- **Pascal Gand**, magistrat, vice-président au tribunal judiciaire de Marseille
- **Laure Heinich**, avocate au barreau de Paris
- **Katia Gabriel**, avocate au barreau de la Drôme



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Identifier les règles applicables à la preuve pénale
- Mobiliser les moyens de preuve en enquête, devant le juge d'instruction puis à l'audience
- Argumenter efficacement sur la preuve à l'audience pénale



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants
9H00 Début de la formation

Connaître le droit de la preuve

- . La présomption d'innocence et les présomptions de culpabilité
- . Les preuves licites et illicites, le faisceau d'indices
- . Les enquêtes internes et les expertises judiciaires et privées

Pierre de Combles de Nayves, avocat au barreau de Paris

Pratiquer les procédures d'administration de la preuve

- . En enquête et devant le juge d'instruction
- . Les demandes d'actes et d'expertises
- . À l'audience

Céline Lasek, avocate au barreau de Paris

Discuter les preuves à l'audience

- . Produire les scellés et visionner les vidéos
- . Auditionner les témoins et les experts
- . Conclusions et motivation du jugement

Pascal Gand, magistrat, vice-président au tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle
12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

La preuve des infractions sexuelles au-delà du « parole contre parole »

- . Les preuves matérielles, les confrontations et les demandes de reconstitution
- . Le contexte et les personnalités
- . La jurisprudence et les pratiques judiciaires

Laure Heinich, avocate au barreau de Paris

L'IA et les nouvelles technologies de preuve Stylométrie, reconnaissance faciale...

Katia Gabriel, avocate au barreau de la Drôme

Questions de la salle
17H00 Café de fin de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER par e-mail à relationclients@lextenso.fr accompagné de l'avis de virement*

Pour tout autre mode de règlement, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

01 40 93 40 40

Dénomination sociale

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Mobile

E-mail

Fonction / domaine(s) d'exercice

Coordonnées de facturation si différent :

Date : / /

Signature et cachet de l'entreprise :

Je souhaite assister à la formation de l'Institut de droit pénal « **L'avocat et la preuve pénale** »
SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 / 9H00 - 17H00 à l'InterContinental Marseille - Hôtel Dieu®

☐ **Tarif : 450 € HT (540 € TTC)**

☐ **Tarif -15% Jeunes professionnels** : sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) = **382,5 € HT (459 € TTC)**

CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES :

- **Tarif -20% Groupe** à partir de 4 personnes appartenant à la même structure
- **Tarif -50% Étudiants** sur présentation d'un justificatif de carte d'étudiant

→ pour ces demandes, adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr - Tél : 01 40 93 40 40

***RIB-IBAN : TITULAIRE DU COMPTE : LEXTENSO**

CODE IBAN : FR76 3006 6109 4700 0110 0370 506

CODE BIC / SWIFT : CMCIFRPP

Modalités et conditions d'inscription

Le bulletin d'inscription est à retourner au plus tard le 09.10.2026 à 12h, dans la limite des places disponibles.

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant, par e-mail pour les avis d'opération de virement ou par courrier pour les chèques.

Dès réception du règlement, une confirmation d'inscription ainsi que la facture acquittée seront adressées par e-mail.

Un e-mail de rappel sera envoyé quelques jours avant le début de la formation.

Conditions d'annulation

Toute annulation d'inscription par le client doit être communiquée par e-mail, adressé à relationclients@lextenso.fr.

En fonction de la date de réception de la demande d'annulation, les frais suivants seront appliqués :

. Aucun frais ne sera facturé si l'annulation ou le report intervient au moins dix jours ouvrés avant la date de la formation.

. 25 % du prix de la formation seront facturés si l'annulation intervient entre le dixième (10^e) et le cinquième (5^e) jour ouvré inclus précédant la date de la formation.

. 50 % du prix de la formation seront facturés si l'annulation intervient entre le quatrième (4^e) jour ouvré précédant la date de la formation et la veille de la formation.

. Aucune annulation n'est possible le jour de la formation.

Déclaration d'activité : Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 20078 92.

Collecte des données

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (La Grande Arche, Paroi Nord - 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense CEDEX) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo@lextenso.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services clients de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant : dpo@lextenso.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

